

Depuis 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage, calculée sur 0,68% de votre masse salariale, évoluent.

Cette dernière comprend désormais une part appelée « solde de la taxe d'apprentissage », correspondant à 13% de son montant total, et est à verser aux établissements de votre choix.

Nous sommes habilités à percevoir cette part sous forme de subvention en équipements ou matériels conformes aux besoins de nos formations dispensées.

**En nous aidant à mieux équiper nos CFA de Branche, vous prenez en main l'excellence professionnelle des futurs salariés de vos entreprises. Votre contribution est essentielle !**

**Nos équipes sont organisées pour vous faciliter tout le volet administratif de l'opération. Vous avez simplement à nous retourner votre promesse de dons complétée qui participera à l'achat de matériel.**

**Nous faisons le reste.**

Merci pour votre appui, essentiel pour nous aider à ce que nos jeunes soient à la pointe du savoir-faire technique.

## Solde Taxe Apprentissage 2022

### Hygiène, Propreté, et Services Associés

#### Promesse de versement Solde Taxe d'Apprentissage 2022

Merci de retourner cette promesse de subvention complétée par mail à [m.bourges@inhni.com](mailto:m.bourges@inhni.com)

#### Coordonnées entreprise :

Siret : .....

Raison sociale : .....

Nom du Représentant Légal : .....N° SIREN .....

Adresse : .....

CP : ..... VILLE .....

#### Personne à joindre :

Civilité : ..... Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Montant total estimé (solde 13% TA) : ..... €

**Un reçu libératoire, preuve fiscale de votre versement, vous sera adressé dans les meilleurs délais.**